

Finances

REF : DAF2016013

Signataire : JB

Séance du Conseil Municipal du 23/06/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET: Nouvelle affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget annexe du SSIDPAAH

EXPOSE :

Le budget annexe du SSIDPAAH est réglementé par l'instruction budgétaire et comptable M22. Cette instruction prévoit une affectation du résultat en deux temps :

- en n+1, la Commune délibère l'affectation du résultat du compte administratif de l'exercice n ;
- en n+2, l'Autorité de tarification notifie à la Commune sa décision d'affectation du résultat de l'exercice n : si cette décision est différente de la délibération prise par la commune 1 an auparavant, la commune doit délibérer de nouveau pour se conformer à cette décision.

Dans sa délibération n° 214 du 17 septembre 2015, le Conseil municipal de la Ville d'Aubervilliers a affecté le résultat du CA 2013 du budget annexe du SSIDPAAH comme suit :

| | 001 – Adultes handicapés | 002 – Personnes âgées |
|---|--------------------------|-----------------------|
| Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation (compte 110) | | 11 084,84 € |
| Déficit reporté (compte 119) | - 1 848,26 € | |

Par courrier en date du 23 février 2016, l'Autorité de tarification a décidé de l'affectation du résultat 2012 du budget annexe du SSIDPAAH comme suit :

| | 001 – Adultes handicapés | 002 – Personnes âgées |
|---|--------------------------|-----------------------|
| Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation (compte 110) | | 11 084,84 € |
| Déficit financé par reprise sur la réserve de compensation (compte 10686) | - 628,21 € | |

A noter que la revalorisation du résultat du CA 2013 du service 001 « Adultes handicapés » est due à la nouvelle affectation du résultat du CA 2012 de ce même service.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de se conformer à la décision de l'Autorité de tarification.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 juin 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 23 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 juin 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme PEJOUX Claudine, MM CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, PLEE Eric, **ROZENBERG Silvère**, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

| | | |
|----------------------|-------------|------------------------------|
| M. KAMALA Kilani, | Représenté | par : Mme Mériem DERKAOUI |
| Mme GRARE Laurence | Représentée | par : M. DAGUET Anthony |
| Mme MARINO Danielle | Représentée | par : M. KARMAN Jean-Jacques |
| Mme NEDELEC Soizig | Représentée | par : Mme VALLY Sophie |
| Mme MERCADER Y PUIG | Représentée | par : M. BEAUDET Pascal |
| Mme MILLA Josiane | Représentée | par : Mme PEJOUX Claudine |
| Mme MBONDO Thérèse | Représentée | par : M. ROZENBERG Silvère |
| Mme REDOUANE Wassila | Représentée | par : M. CHIBAH Salah |
| Mme RABAH Hana | Représentée | par : M. KARROUMI Sofienne |
| Mme YONNET Evelyne | Représentée | par : M. LOGRE Benoît |
| M. AIT-BOUALI Omar | Représenté | par : M. VANNIER Jean-yves |

Mme LENZI Ling représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n°88

Mme TLILI Laïla représentée par M. WOHLGROTH Antoine à partir de la question n°128.

Absents : Mme SIGNATE Rouguy, MM. RACHEDI Hakim, ZAÏRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du contrôle de gestion

Finances

REF : DAF2016013

Signataire : JB

OBJET :Nouvelle affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget annexe du SSIDPAAH

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu le compte administratif 2013 du budget annexe du SSIDPAAH (service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés),

Vu la délibération n° 257 du Conseil municipal du 25 septembre 2014 relative à l'affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget annexe du SSIDPAAH,

Vu la délibération n° 214 du Conseil municipal du 17 septembre 2015 relative à la nouvelle affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget annexe du SSIDPAAH,

Vu le courrier du 22 juin 2015 de l'Autorité de tarification relatif à la Campagne budgétaire 2015,

A l'unanimité, M. BIDAL et Mme LENOURY s'étant abstenus

DELIBERE :

CONSTATE que le compte administratif 2013 du SSIDPAAH présente un résultat global d'exploitation excédentaire de 5 549,98 € ainsi réparti :

- activité relative aux « adultes handicapés » : déficit de 5 534,96 €
- activité relative aux « personnes âgées » : excédent de 11 084,84 €

DECIDE de réaffecter le résultat du compte administratif 2013 du SSIDPAAH, conformément à la demande de l'ARS, de la manière suivante :

| | 001 – Adultes handicapés | 002 – Personnes âgées |
|---|--------------------------|-----------------------|
| Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation (compte 110) | | 11 084,84 € |
| Déficit financé par reprise sur la réserve de compensation (compte 10686) | - 628,21 € | |

Reçu en préfecture : 24/06/2016
Publié le : 24/06/2016
Certifié exécutoire le : 24.06.2016
L'adjointe déléguée
Sophie VALLY



L'adjointe déléguée
Sophie VALLY

